



declaration residence principale ou secondaire

Par **biscotte**, le **15/09/2013** à **01:49**

je viens d'hériter de deux petites maisons habitables à coté de chez moi, je dois les déclarer sur feuille séciale au fisc pour impôts locaux, ma question est celle ci Faut il que je mette résidence principale ou sectionnaire, l'une est contiguë à la notre mais je me dis qu'ils vont rajouter les pièces à ma maison et me faire payer +de taxe d'habitation! pour une résidence secondaire paye t on aussi une taxe d'habitation m^me si la maison est vacante ?
Merci de me renseigner car cet héritage commence à paraître lourd

Par **Lag0**, le **15/09/2013** à **11:19**

Bonjour,
Vous paierez de toute façon les taxes foncières.
Ensuite, vous pouvez demander à être exonérer de taxes d'habitation si les maisons sont totalement vides de meubles et donc inhabitables (mais selon l'endroit, vous pourriez, à la place, être assujetti à la taxe sur les logements vacants).
Dans tous les cas, comme vous ne pouvez avoir qu'une seule résidence principale, les autre maisons seront considérées en résidences secondaires.